

Compte rendu
reprenant les avis issus de la consultation écrite du comité national de suivi du Plan
Stratégique National du 26 janvier 2024

Cette consultation portait sur le Rapport Annuel de Performance **qui doit faire l'objet d'une** transmission à la Commission européenne avant le 15 février, comme cela est prévu par les textes réglementaires (règlement (UE) n°2021/2116).

Conformément au règlement intérieur, après envoi des documents, les membres du comité national de suivi transmettent leur avis pour le 9 février au plus tard. **En absence de retour d'un** membre dans le délai fixé, son avis est réputé favorable.

Avis exprimés :

Réseau CIVAM :

Nous vous remercions pour ce rapport très clair, mais nous étonnons toutefois de ne pas y voir figurer les points suivants :

- le manque de budget sur les MAEC pour l'année 2023, d'autant que le rapport précise que **"Les premières estimations des opérateurs PAEC font état d'une forte volonté d'adhésion des exploitants sur ce dispositif"**, cela aurait pu être mieux anticipé ;
- la baisse du montant accordé à l'ha dans le cadre de l'écorégime pour les systèmes en AB ;
- la baisse de l'aide complémentaire JA ;
- enfin il est précisé en p.11 que l'enjeu "biodiversité est largement pris en compte" : l'emploi de l'adverbe "largement" ne nous semble pas refléter la réalité car notre marge de progression sur ce sujet est immense.

WWF France :

Nous vous remercions pour ce rapport, qui appelle les observations suivantes de la part du WWF France :

Il manque des précisions essentielles sur la nature des engagements dans les éco régimes qui ne permettent pas de mieux saisir l'attractivité pour les agriculteurs : le bilan est marqué par une opacité en omettant de détailler les engagements réalisés sur le niveau standard ou le

niveau supérieur pour chaque voie d'entrée, ainsi que sur le bonus Haie. Ces précisions sont indispensables au titre de la transparence. Par ailleurs, il faudrait préciser que les montants des éco-régimes ont tous été revus à la baisse en cours de programmation, notamment pour l'éco-régime AB, du fait d'une enveloppe insuffisante due à des critères d'accès trop peu ambitieux.

La prise en compte de la biodiversité est insuffisante. Par exemple, lorsqu'il est cité que les dérogations Ukraine ont permis de renforcer la sécurité alimentaire mondiale, il faudrait préciser les impacts sur la biodiversité de ce type de dérogation (analyse détaillée).

Il conviendrait de disposer d'une analyse détaillée du financement des MAEC, vu les difficultés de budget rencontrées.

Confédération paysanne :

Nous avons pris connaissance du rapport annuel de performance 2023 du Plan Stratégique National (PSN) et souhaitons exprimer certaines préoccupations, que nous partageons avec les contributions précédentes, concernant des omissions notables dans ce document.

- manque de Budget sur les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) : nous avons observé que le rapport ne mentionne pas le manque de budget alloué aux MAEC.

- baisse de l'Écorégime Agriculture Biologique (AB) : Le rapport omet également de mentionner la baisse significative de l'écorégime AB, une baisse préoccupante étant donné la situation actuelle de l'agriculture biologique.

- réduction de l'Aide Complémentaire pour les Jeunes Agriculteurs (JA) : La diminution de l'aide complémentaire destinée aux jeunes agriculteurs est également absente du rapport.

Il aurait été opportun de présenter ce rapport dans le cadre d'une réunion du Comité de Suivi du PSN pour discuter de ces points en détail.

Réponse apportée aux avis des membres :

Le Rapport Annuel de Performance soumis à l'avis du CNS a pour objet d'analyser la mise en œuvre de l'exercice financier 2023, allant du 1^{er} janvier 2023 au 15 octobre 2023, comme le prévoient les règlements européens. Au vu de ces dates et comme décrit dans la note explicative jointe au RAP, les paiements directs ne figurent pas dans le RAP 2023. Concernant les mesures du second pilier, seul un paiement d'acompte relatif à la mesure 70.26 (engagement prédation) et deux paiements d'avances sont à reporter. Ainsi, les éléments soulevés, relatifs aux MAEC, à l'écorégime, ou encore à l'aide complémentaire JA ne concernent pas l'exercice financier 2023 mais relèveront du RAP 2024.

En outre, les éléments soulevés relatifs aux dynamiques de souscriptions pourront être présentés et discutés en dehors du RAP, à l'occasion de la présentation du bilan de la campagne 2023.

L'avis du Comité national de suivi du PSN est favorable.